

CLUBS DE VOILE,

vous souhaitez vous débarrasser de vos épaves, gagner de la place et faire un geste éco-responsable ?

PROFITEZ DES COLLECTES GRATUITES APER



1

Je récupère les fichiers de recensement auprès de ma ligue régionale ou sur le site de la FFVoile



2

Je retourne les fichiers remplis au référent de ma ligue



3

Je suis contacté par les prestataires de l'APER pour fixer une date de collecte



4

Mes vieux bateaux sont collectés gratuitement et emmenés vers le centre de recyclage.

FFVoile



APER
LA PLAISANCE
ÉCO-RESPONSABLE



- Dans le cadre du partenariat APER – FFVoile, les centres nautiques sont invités à se débarrasser **GRATUITEMENT** de leur bateaux en fin de vie.
- Seuls les **BATEAUX DE PLAISANCE** dont les clubs sont propriétaires* sont éligibles.
- Les bateaux francisés (plus de 7 mètres ou 22 Cv administratifs) devront quant à eux faire l'objet d'une demande spécifique sur le site de l'APER

www.recyclermonbateau.fr

- L'APER se réserve le droit de ne pas collecter certaines unités.
- Les centres sont invités à **REEMPLIR AVEC ATTENTION LES FICHIERS DE RECENSEMENTS.**
- L'APER s'occupe des formalités administratives auprès des affaires maritimes. L'immatriculation doit être renseignée en entier, exemple : EX123456
- Les produits pyrotechniques et autres déchets ne seront pas collectés.

L'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est un éco-organisme national créé par la Fédération des Industries Nautiques, agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

L'APER est la filière de déconstruction et de valorisation des bateaux de plaisance en fin de vie.

*Les petites unités (- 6 mètres) des adhérents clubs peuvent être collectées seulement si le club fournit mandat et photocopie de la carte d'identité du propriétaire.